



Séance du 19 février 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 février 2025  
Date d'affichage : 11 février 2025

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 26 février 2025 et publication  
du 26 février 2025.

Délibération N° 01-25-05

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle (arrivée à 18h12), M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés: Mme WOLOSZ Angélique, M. VAN MEENEN Laurent, M. MERESSE Alain

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

<b>OBJET</b>	<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES COMMUNALES</b>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L174-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le projet de rénovation énergétique des écoles publiques communales, associé à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, à l'installation de panneaux photovoltaïques en vue d'autoconsommation et à la création d'ilots de fraîcheur dans les cours de chaque école,

Vu le dispositif ACTEE+ de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), notamment son fonds « Chêne », permettant notamment, d'obtenir des financements dans le cadre d'études thermiques des bâtiments communaux,



Vu le dispositif EDURENOV de la Banque des Territoires, permettant un cofinancement complémentaire à hauteur de 80%, notamment dans le cadre des études thermiques, et de 50 % dans le cadre de la M.O.E (maîtrise d'œuvre), sur le volet « aide à l'ingénierie technique et financière »,

Vu le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et ses 3 objectifs stratégiques, visant à améliorer le niveau économique, social, et environnemental du territoire,

Vu les appels à projets relatifs à la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2025,

Vu l'appel à projets pour le Fonds vert, édition 2025, à paraître,

Vu les délibérations du Conseil Départemental du Nord en date des 13 avril et 13 juin 2016, refondant la politique départementale d'aménagement du territoire, notamment par la mise en place d'un fonds pour les projets territoriaux à enjeu départemental, notamment l'aide aux villages et bourgs et sa déclinaison sur le volet énergétique,

Vu le fonds régional d'amplification de la troisième révolution industrielle (FRATRI) proposé par la région « Hauts de France »,

Vu les fonds de concours mis en place par la CCPC dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques, au profit de ses communes membres,

Vu les dispositifs de cofinancements proposés par l'Agence de l'Eau, Artois-Picardie,

Considérant que des études thermiques ont été réalisées dans les 3 écoles publiques communales, permettant ainsi de pouvoir solliciter des cofinancements auprès de différents collectivités/partenaires potentiels,

Considérant que ce projet est désormais en phase APD,

### **DECIDE à l'unanimité,**

- d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de financement auprès de l'ensemble des partenaires et des collectivités figurant au plan de financement ci-annexé.



- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet sous couvert de la notification des subventions accordées, et ce, à hauteur de 80 % du montant HT figurant au plan de financement susvisé.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,**



**Magali CIESIELSKI.**



**Le Maire,**

**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

